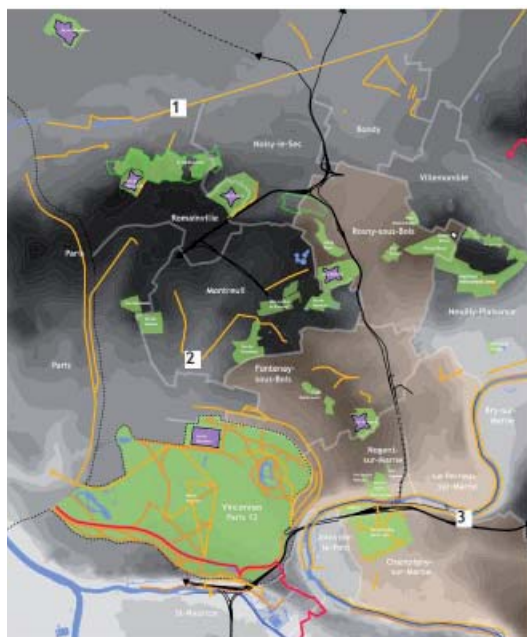


PRESENTATION DU SITE



Source : Etude ACTEPA86/N186/RER E, cabinet Seura (2010)

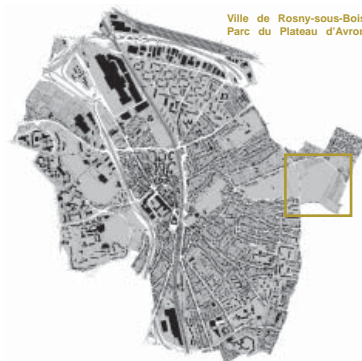
Le plateau d'Avron est une butte-témoin, isolée de la continuité du relief des coteaux de la Marne, et située sur les communes de Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance.

Sa géographie particulière, associée à une absence de construction due à l'ancienne exploitation de carrière de gypse, font de cet ensemble un belvédère intéressant offrant des vues lointaines et dégagées sur la Plaine de France.

Ce site de plus de 60 ha constitue une grande respiration à l'échelle de l'Est parisien.

Aboutissement de la trame verte de la « Corniche des Forts » reliant Rosny-sous-Bois au Parc de la Villette, l'aménagement de ce plateau en parc répond à des besoins locaux, départementaux et régionaux tant sur le plan paysager qu'environnemental (réseau Natura 2000, classification en ZNIEFF).

Il participe à l'augmentation de la masse boisée d'Ile-de-France identifiée comme un enjeu lors de la consultation des dix équipes d'architectes dans le cadre du Grand Paris.

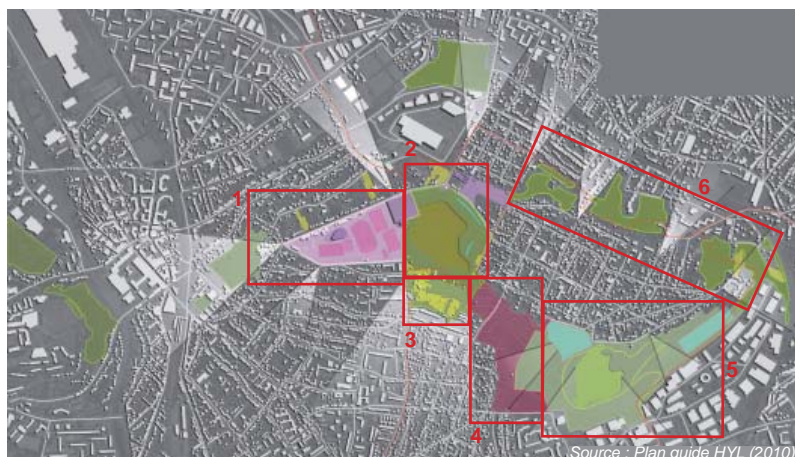


Ville de Rosny-sous-Bois
Parc du Plateau d'Avron



Source : Ville de Rosny-sous-Bois

CADRE GÉNÉRAL DU FUTUR PARC INTERCOMMUNAL



Source : Plan guide HYL (2010)

Dans le cadre d'une densification de nos centres ville et du réchauffement climatique, un nouveau rapport entre la Nature et la Ville est nécessaire. La création du parc intercommunal du Plateau d'Avron parc s'inscrit dans cette optique de préservation et d'ouverture de la nature sur la Ville.

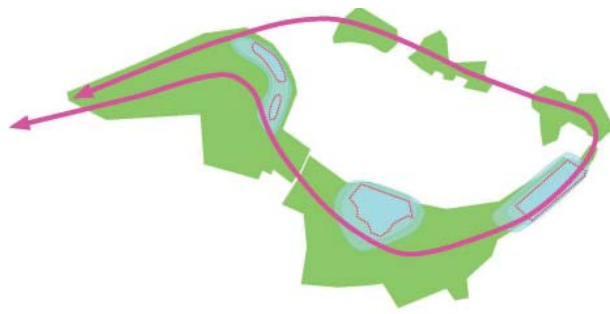
Ce plateau est actuellement constitué de plusieurs espaces aux vocations et aux caractères très différents :

- la pointe ouest sur Rosny-sous-Bois regroupe divers équipements sportifs, culturels et pédagogiques (1);
- la friche Lafarge est un espace peu lisible, composé de milieux ouverts, de mares et de jeunes boisements mais possède néanmoins un fort potentiel écologique (2). Cet espace correspond à la séquence rosnéenne du parc présentée dans le cadre de l'initiative Paris Métropole ;
- les jardins familiaux sur le coteau nocéen, en cours d'enrichissement, ont une vocation pédagogique et de proximité et offrent un refuge pour la faune avicole (3);
- le secteur des carrières non remblayées et réputé dangereux constitue la grande coupure qui nuit à la création d'une grande entité de parc (4);
- le parc des coteaux d'Avron sur Neuilly-Plaisance est un espace réhabilité en parc ouvert au public, il abrite deux biotopes et une grande prairie en belvédère (5);
- enfin, le chapelet de boisements sur les emprises A103 sont des entités isolées et non encore exploitées. Si aujourd'hui ces espaces offrent une grande diversité, ils souffrent néanmoins d'un manque de lisibilité et d'organisation qui rendent leur utilisation difficile (6).



Source : Plan guide HYL (2010)

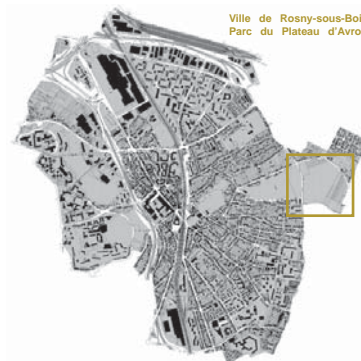
1. Favoriser le développement d'une flore et d'une faune variées
 - Zone à forte valeur environnementale
 - Extension des zones humides et création de nouvelles mares
 - Création d'une continuité biologique
 - Création de zone tampon
2. Conserver la diversité écologique existante sur le plateau et les coteaux par la mise en place d'un mode de gestion adapté
 - Espaces ouverts à gérer en lien avec le pôle pédagogique
 - Zones boisées à intégrer dans la gestion du parc
 - Zones en limite des terrains de sport à intégrer dans la gestion du parc
3. Créer un pôle pédagogique qui permette la découverte des milieux sensibles tout en les protégeant
 - Création d'un pôle pédagogique pour l'accueil du public et la gestion des milieux ouverts et boisés
 - Zone privilégiée pour l'observation des milieux



Une unité de Parc et une promenade en boucle, réglementée à travers les biotopes, intégrant la découverte et la protection des biotopes.

Source : Plan guide HYL (2010)

LA SÉQUENCE ROSNÉENNE : UN PÔLE PÉDAGOGIQUE



Centre d'art équestre et d'attelage de Rosny-sous-Bois

Séquence Rosnéenne du parc intercommunal du plateau d'Avron : le "pôle pédagogique"



Les 4 objectifs d'aménagement du «Pôle Pédagogique»

- Mettre en valeur les vues que le parc offre sur l'Est parisien
- Conforter la diversité écologique :
 - Favoriser le développement d'une flore et d'une faune variées
 - Étendre les zones humides pour favoriser la biodiversité
 - Mettre en réseau les biotopes au nord du plateau pour créer une zone à forte qualité environnementale
 - Créer des zones tampon autour des biotopes sensibles pour les protéger tout en permettant leur approche et leur découverte
- Mettre en synergie les espaces et les personnes:
 - Créer un pôle pédagogique qui permette la découverte des milieux sensibles tout en les protégeant
 - Organiser la gestion de la mosaïque de milieux en relation avec les activités de la ferme pédagogique, l'écomusée, le centre équestre et le Service des Espaces Verts
- Retravailler les limites du parc et les perméabilités avec les tissus urbains limitrophes
 - Travailler notamment sur une liaison piétonne permettant d'être un trait d'union entre un quartier pavillonnaire au Nord et un quartier d'habitat social au Sud (Cité Casanova - Pré Gentil)

Les justifications du projet

- Création d'un espace de respiration en zone dense
- Préservation de l'environnement
- Création d'un lieu de partage

Le projet de pôle pédagogique

- Surface à aménager : 10 ha
- Organisation de ce parc en trois grands pôles : pôle équipement, pôle culturel et pôle pédagogique
- Reconstitution de milieux partiellement ouvert au public (Mares) et création d'allées et d'espaces paysagers

Le phasage du projet

- 2010 :
 - choix d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un paysagiste, d'un écologue et d'un géotechnicien.
- 2011 :
 - Conception (phase AVP), concertation et chiffrage du coût de la séquence rosnéenne du Parc du Plateau d'Avron
 - Recherche et/ou actualisation des financements projetés depuis l'origine du projet (inscription au contrat de projet 2000-2006 notamment) : signature d'une convention de partenariat (Etat, Région, Département)
 - Etude et définition du préverdissement.
 - Révision du PLU et réalisation du dossier de déclaration d'utilité publique (DUP).
- 2012 :
 - Réalisation des travaux de préverdissement de la séquence rosnéenne du parc sous réserve de l'accord du propriétaire foncier (Lafarge).
- 2013/2014 :
 - Acquisition foncière et réalisation du parc sous réserve de l'accord des partenaires financiers.



Le chapiteau de l'école National de Cirque